

Organisation de l'observatoire régional de l'ESS :

Les instances de gestion et d'animation de l'observatoire

Comité de pilotage :

Composition :

- Représentants des collectivités
 - Conseil régional
 - Conseils généraux
 - Autres
- Représentant du CA de la CRES
- Représentant de chaque famille de l'ESS
 - Associations (CPCA ?)
 - Mutuelles
 - Coopératives (URSCOP ?)
 - Fondations (?)
- Représentant du Conseil scientifique l'observatoire

Missions :

Le comité de pilotage assure la maîtrise d'ouvrage globale de l'observatoire

- **Définit les finalités et priorités de l'observatoire**
- **Définit les résultats attendus**
- **Définit les principes de fonctionnement de l'observatoire et les modalités de son intervention**
- **Suit la réalisation des actions planifiés**
- **Evalue la mise en œuvre de l'observatoire**

Le comité de pilotage est présidé par un représentant du CA de la CRES et co-présidé par un représentant de la région Bretagne.
Il est animé par la CRES Bretagne.

Les documents de référence :

Cadre de référence stratégique de l'observatoire

Cadre logique de l'observatoire (planification opérationnelle)

Guide de procédures régissant le fonctionnement de l'observatoire

Conseil scientifique :

Composition :

Sa composition est définie et validée par le comité de pilotage.

Il est composé à titre indicatif de :

- Représentants d'organismes producteurs de statistiques : INSEE , URSSAF, MSA, ASSEDIC, DRTEFP
- d'experts du développement local (Enseignants, chercheurs, chargé d'études)
- d'experts de l'économie sociale et solidaire (Enseignants, chercheurs, chargé d'études)
- Personnes ressources, acteurs de terrains de l'ESS

Il est présidé par

Il est animé par le collège coopératif de Bretagne

Missions :

Le conseil scientifique exerce une fonction d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Instance de référence, pour la mise en œuvre des études faites dans le cadre de l'observatoire, il a pour rôle principal de contribuer à la définition et à la validation des méthodologies mise en œuvre.

Il est le garant de la qualité des informations proposées par l'observatoire (qu'elles soient issues de l'observatoire ou de sources externes)

Sur la base de propositions d'actions de la cellule opérationnel (validées par le comité de pilotage)

- Il contribue à enrichir le diagnostic de départ, et les questionnement sous-jacents
- Il contribue à la construction de termes de références d'études.
- Il contribue à l'analyse des propositions faites par des opérateurs pour mettre en œuvre ces études
- Il contribue à la réception des études développés par les opérateurs missionnés

La cellule de coordination et d'animation:

Composition :

- Chargé de mission CRES, coordination de l'observatoire
- Chargé de mission Collège Coopératif, animation scientifique

Missions :

Elle assure la maîtrise d'œuvre de l'observatoire.

Elle anime les différentes instances de l'observatoire.

Elle assure le lien entre le comité de pilotage et le conseil scientifique

Elle assure la mise en œuvre des actions définies par le comité de pilotage, le suivi des objectifs.

La CRES assure le coordination globale de l'observatoire :

- Animation du comité de pilotage
- Gestion administrative et financière
- Animation du processus de participation des réseaux ESS aux activités de l'observatoire (identifications des axes de travail, animation de Groupes de travail thématiques, restitution des études, travail prospectif...)
- Benchmarking des initiatives innovantes
- Articulation de l'observatoire régional avec le national et éventuellement d'autres observatoires régionaux
- Webmastering du portail de l'observatoire
- Elaboration outils de diffusion des produits de l'observatoire
- Organisation de forum/séminaire de restitution d'études ou de réflexion prospective

Le Collège coopératif assure l'animation scientifique de l'observatoire :

- Animation du conseil scientifique
- Elaboration de termes de référence d'études
- Animation d'un réseau de personnes ressources (études, collectes documentaires...)